



Cession de parts récupération du compte courant

Par **derooster**, le **26/01/2009** à **19:48**

A la cession des parts de la sarl l'aquereur m'a demandé un délai pour son reglement et en attendant le reglement total me verse mensuellement une somme et maintenat il semble se contenter d'epurer la somme tous les mois ce qui sans intérêt mettrai plus de 4 ans pour la totalité que puis-je faire?
L'aquereur n'est pas dans le besoin finacierement comment le contraindre a regler rapidement n'est il pas dans l'obligation de racheter le compte courant lors de l'achat des parts Merci de vos conseils